

**Adrien Dubois, Un registre de la vicomté d'Elbeuf
(1470-1472). Édition et commentaire, Caen :
Publications du CRAHM, 2011, 517 p.**

Isabelle Brancourt

► **To cite this version:**

Isabelle Brancourt. Adrien Dubois, Un registre de la vicomté d'Elbeuf (1470-1472). Édition et commentaire, Caen : Publications du CRAHM, 2011, 517 p.. 2012, pp.638-639. halshs-02913213

HAL Id: halshs-02913213

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02913213>

Submitted on 12 Aug 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Preprint / prépublication d'Isabelle Brancourt

Compte rendu dans la *Revue historique de droit français et étranger (RHDFE)*, oct.-déc., n°4-2012 de :

Adrien Dubois, *Un registre de la vicomté d'Elbeuf (1470-1472). Édition et commentaire*, Caen : Publications du CRAHM, 2011, 517 p.

Adrien Dubois procède ici, dans les règles de l'art, à l'édition scientifique d'une source médiévale : préface d'un grand spécialiste, des remerciements qui mettent en valeur la vitalité récente de la recherche dans ce domaine si spécifique de l'histoire de la justice de villages, une présentation du document dans son contexte historique (p. 1-18), la transcription des 201 feuillets, écrits recto/verso, du registre (conservé aux Archives départementales de Seine maritime) des audiences de la vicomté d'Elbeuf [Normandie] (p. 23-418), enfin – le chercheur dira peut-être : surtout ! – un triple index des noms, de personnes et de lieux, et des matières (p. 421-517). Une bonne reproduction d'une page du registre 52 BP 5 vient parfaire (p. 19) ce volume, bel exemple d'une paléographie judiciaire, soignée, du XV^e siècle ; le passage est transcrit page 210. Une carte, au droit de la page 1, précise opportunément la géographie de cette grande « petite histoire » de justice. Un vrai travail de chartiste !

La présentation souligne d'emblée la rareté d'un tel projet d'édition ; en même temps elle met en lumière une entreprise éditoriale déjà ancienne du Centre d'Étude d'Histoire Juridique (IHD, Paris II-CNRS-Arch. nat.), le précédent aujourd'hui plus que jamais d'actualité par les prolongements que lui donne Philippe Paschel : celui de l'édition des registres des causes civiles et criminelles de la justice de Choisy-le-Temple, pour les années 1475-1478. Dans l'un et l'autre cas, cela représente beaucoup d'audace et de patience. La matière de la justice seigneuriale repose, en effet, dans des archives difficiles à déchiffrer, inquiétantes à bien des égards, tant sur la forme que sur le fond, du moins au premier regard. Le choix d'Elbeuf (et du registre des audiences), parmi d'autres en assez grand nombre finalement (p. 2), s'est imposé en raison de sa « prolixité » et de la continuité de l'enregistrement. La distinction entre les registres de vicomtés et les registre d'assises (p. 3) est élucidée et éclaire un aspect important de la hiérarchisation encore un peu floue de la juridiction du bailli (ou de son lieutenant), qui s'exerçait une fois par mois dans des sessions d'« assises » au-dessus de celle du vicomte (ou de son lieutenant), autrement appelée plaids, selon les lieux et la périodicité. L'auteur montre le traitement délicat de ce type de documents et pose le problème des critères procéduraux pour une période pour laquelle la procédure demeure encore largement obscure à l'historien. Pour autant, la justice de la vicomté semble, avec les nuances terminologiques et catégorielles de l'époque, évidemment, essentiellement « civile », ce qui rompt avec la fascination générale pour le criminel. Aussi le choix est-il clairement celui du « registre le plus ancien des causes évoquées en vicomté dont les appels en assise peuvent être connus ». Au-delà de la mine de renseignements que représente le document, l'historien appréciera le récit synthétique, à partir de l'historique développé par Caroline Lelong, de la mise en place de la haute justice d'Elbeuf (p. 4) après l'érection en 1339 par Philippe VI de Valois de la seigneurie d'Harcourt en comté, dont certaines des archives ont été exploitées par Paul Mironneau. Il faut relever l'intéressante remarque sur l'échange de « bons procédés » que représente cette « concession » de privilège : haute justice contre subsides, typique d'un mode féodal de gouvernement et d'administration, qui n'a d'ailleurs pas forcément disparu avec la centralisation monarchique postérieure au XVI^e siècle. Loin du cliché de « l'archaïsme » de la démarche « féodale », le privilège semble ici occasion d'une avancée, d'un progrès, dans l'administration de la justice (p. 4) : même d'initiative « seigneuriale », le souci de « justice »

traverse l'ensemble de la société des « gouvernants », de ces princes que la royauté montante des Valois supportera plus ou moins, et plutôt moins, après 1450.

Au moment de la rédaction du registre, le seigneur est une dame, Marie d'Harcourt (p. 5).

Depuis 1449 et jusqu'en 1495, le vicomte d'Elbeuf est (sans doute) Guillaume Le Roux : d'une famille bien connue de magistrats de l'Échiquier de Rouen bientôt « Parlement », Le Roux appartient à cette noblesse, en création (mais à l'avenir « parlementaire » remarquable !) d'officier fondateur d'une dynastie : son fils Guillaume II Le Roux est d'abord lieutenant de son père puis vicomte à sa suite. C'est là, certainement, le facteur favorable à la conservation des archives et à une continuité peu commune des registres.